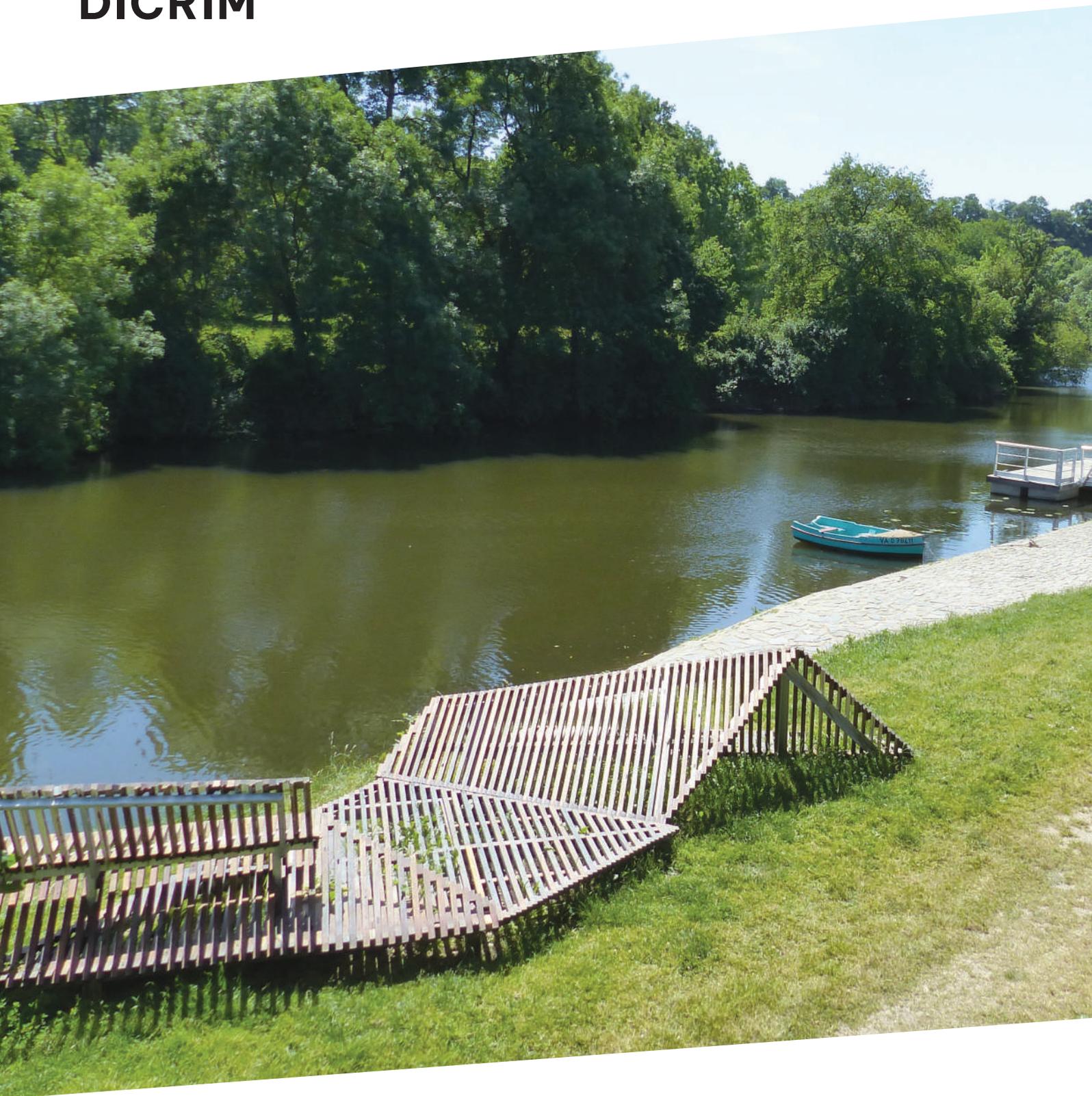


# Document d'Information Communal des Risques Majeurs DICRIM



LA HAYE  
FUASSIÈRE

# SOMMAIRE

<b>LE MOT DU MAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>RISQUE MAJEUR</b> .....	<b>4</b>
Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	4
Qui fait quoi en cas de risque majeur ? .....	4
Des outils de gestion de l'événement .....	4
Les risques inventoriés sur la commune .....	4
<b>ÊTRE ALERTÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>LES RISQUES NATURELS</b> .....	<b>6</b>
Les risques météorologiques .....	6
Alertes Vigilances Météo France .....	6
Vague de chaleur .....	7
Vague de froid .....	7
L'inondation par débordement : La Sèvre Nantaise .....	8
Le séisme .....	9
L'exposition au radon .....	9
<b>LES RISQUES TECHNOLOGIQUES</b> .....	<b>10</b>
L'accident de transport de matières dangereuses .....	10
La ligne Haute Tension .....	11
Le risque ferroviaire .....	11
<b>LES RISQUES ÉMERGENTS</b> .....	<b>12</b>
Le risque de terrorisme .....	12
Le risque sanitaire : pandémies et épizooties .....	13
L'interruption durable d'alimentation en eau potable .....	13
Le délestage électrique .....	13
<b>MON PLAN D'URGENCE FAMILIAL</b> .....	<b>14</b>
<b>ANNUAIRE DES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE</b> .....	<b>19</b>

**Conservez ce document !**

*(Publication septembre 2025)*



Chères Hayonnaises, chers Hayonnais,

La sécurité des habitantes et habitants de la commune est évidemment l'une des préoccupations de la Municipalité. Face aux risques naturels, technologiques ou sanitaires qui peuvent concerner notre territoire, il est essentiel que chacune et chacun dispose d'informations nécessaires pour adopter les bons réflexes.

La Commune a arrêté son Plan Communal de Sauvegarde identifiant son organisation en cas de crise. Mais les habitantes et habitants doivent également être actrice et acteur de leur propre sécurité.

À cette fin, le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune. Ce document recense les mesures de prévention existantes, ainsi que les consignes à suivre en cas d'événement. Il a vocation à vous informer, à vous sensibiliser, et à renforcer notre capacité collective à faire face à ces situations.

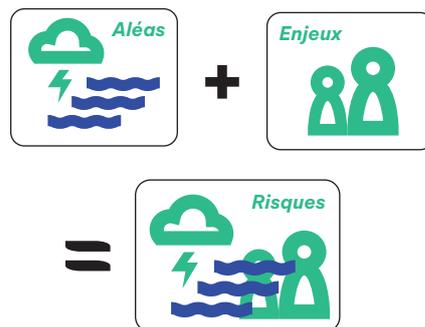
Le DICRIM est disponible en version papier en mairie et une version dématérialisée est téléchargeable sur le site de la mairie. Je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement.

Vincent Magré,  
Maire

# RISQUE MAJEUR

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Le risque majeur est défini comme un élément ayant une faible fréquence mais une forte gravité.



## QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

### Le rôle du Maire

Le Maire assure la mission d'assistance et de mise en sécurité de la population : informer, alerter, mettre à l'abri, reloger, soutenir, assister, ravitailler.

L'équipe municipale et les services mettent en œuvre les décisions du Maire relatives aux missions de protection et de mise en sécurité de la population.

### Le rôle des services de l'État

Le préfet assure la mission de secours de la population : protéger, soigner, médicaliser, évacuer. Ces actions sont réalisées par les pompiers, le SAMU, la Gendarmerie...

## DES OUTILS DE GESTION DE L'ÉVÉNEMENT

### • En Mairie : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La Commune a arrêté son Plan Communal de Sauvegarde à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs mis à disposition par le Préfet. Le présent DICRIM vous informe des risques majeurs auxquels vous êtes exposés. Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune.

### • À l'école : le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer un événement exceptionnel de la manière la plus appropriée, afin d'en limiter les conséquences. Il met en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

À l'école, vos enfants sont en sécurité. N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invités. À l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours.

## LES RISQUES INVENTORIÉS SUR LA COMMUNE

Ils sont classés en deux catégories :

### Les risques naturels :

- Risques météorologiques
- Inondation par débordement
- Séisme
- Exposition au radon

### Les risques technologiques :

- Transport de matières dangereuses
- Ligne Haute Tension
- Risque ferroviaire

D'autres risques dits « émergents » sont décrits dans le DICRIM afin d'apporter une réponse en cas de menace avérée : risque sanitaire, risque terrorisme, rupture durable d'alimentation en eau potable, délestage électrique.

# ÊTRE ALERTÉ

Les dispositifs d'alerte à la population sont de plusieurs types :

## L'ALERTE FR-ALERT

**FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations** déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022. En cas d'événement exceptionnel, la préfecture peut déclencher une alerte ciblée en utilisant le dispositif FR-Alert, pour alerter en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Vous recevez alors une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

## LE PORTE-VOIX

La commune dispose d'un porte-voix, situé sur le véhicule de la police municipale. La population peut ainsi être alertée par la diffusion de messages sonores.

## LE PORTE-À-PORTE

La diffusion de l'alerte par le « porte-à-porte » est envisagée uniquement s'il n'entraîne pas un risque supplémentaire pour les personnes affectées à cette mission. Il est réservé aux phénomènes peu étendus, dans les situations où peu de personnes sont à alerter.

## LE TOCSIN

**Le tocsin est une sonnerie de cloche à coups répétés et prolongés.** La commune peut également utiliser ce dispositif d'alerte prévu par une programmation de sonnerie des cloches de l'église.

Un message diffusé sur les sites d'informations communales accompagne alors la sonnerie du tocsin. Si vous l'entendez, consultez les outils d'informations communales qui vous indiqueront la nature de l'événement et les dispositions à prendre pour vous mettre en sécurité.

## LES SUPPORTS NUMÉRIQUES D'INFORMATIONS COMMUNALES

Des informations sont également communiquées sur les supports numériques de la commune : mesures prises par la commune, évolution de la situation jusqu'à l'information de retour à la normale. Ces informations peuvent vous être adressées sur différents supports selon l'événement : panneau lumineux, site Internet et page Facebook de la commune.

### RESTEZ INFORMÉS !

**Site Internet de la commune :**

<http://www.la-haye-fouassiere.fr/>

**Page Facebook de la commune :**

<https://www.facebook.com/communeLHF/>

## ÉCOUTEZ LA RADIO

En partenariat avec la Préfecture, ICI Loire-Océan diffuse tout bulletin officiel sur l'évolution du risque et les consignes de sécurité à observer  
Fréquence (Nantes) : 101.8 Mhz

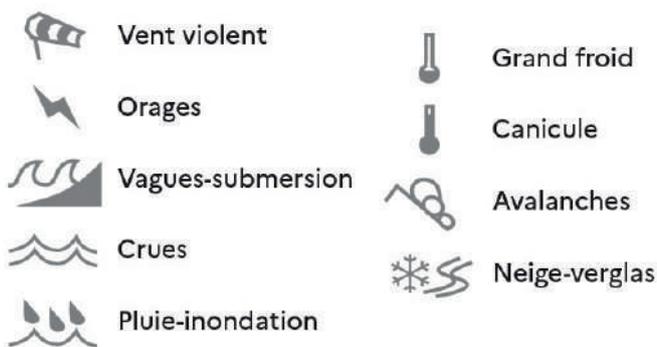
 **ici** Loire  
Océan

# LES RISQUES NATURELS

## Les risques météorologiques

Le dérèglement climatique a des effets sur les aléas météorologiques, potentielles sources de danger pour les populations et les biens exposés et vulnérables. Tempêtes, orages, pluies intenses, grands froids, canicules, la vigilance météorologique vous informe de la conduite à tenir suivant son intensité.

## ALERTES VIGILANCES MÉTÉO FRANCE



### Vigilance rouge

**Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

### Vigilance orange

**Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### Vigilance jaune

**Soyez attentif.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels de la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples: mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

### Vigilance verte

**Pas de vigilance particulière.**

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

→ Informez-vous sur le risque, l'alerte et les mesures de précautions : consulter les bulletins de Météo France.

### DÈS L'ALERTE

- Évitez les comportements à risques : promenades, travaux, sorties en voitures.
- Éloignez-vous des lieux à risques.
- Suivez les consignes des autorités.
- Fermez portes et fenêtres, soupiraux, volets.
- Mettez à l'abri les biens susceptibles d'être endommagés.
- Coupez l'électricité et le gaz.

### PENDANT

- Surveillez l'évolution de la situation.
- Écoutez la radio.
- Tenez-vous informés auprès de la mairie, tenez-vous prêts à évacuer sur ordre.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours.

### APRÈS

- Restez informés – assurez-vous que le risque est définitivement écarté.
- Remettez en état les habitations endommagées.
- Limitez les appels téléphoniques pour éviter une surcharge des lignes et faciliter les opérations de secours.

## VAGUE DE CHALEUR

### COMMENT ME PROTÉGER ?



Je reste au frais chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je privilégie des activités douces



Je ferme les volets et fenêtres



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool

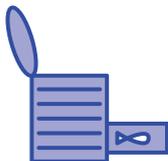


Je prends des nouvelles des plus fragiles

Attention, je suis particulièrement concerné-e si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

## VAGUE DE FROID

### QUELQUES CONSEILS POUR SE PRÉMUINIR ET RÉSISTER À LA VAGUE DE FROID



Nourrissez-vous convenablement et prévoyez des denrées alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (coupure possible d'eau et d'électricité).



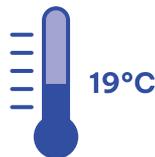
Évitez les efforts physiques en plein air afin de ne pas aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.



Donnez des nouvelles à vos proches et contactez ceux qui sont seuls

# 115

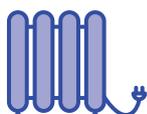
Soyez plus que vigilants avec les personnes fragiles. Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 115.



Chauffez sans surchauffer et maintenez une température ambiante à un niveau de 19°C.



Avant de sortir, redoublez de précautions en couvrant les parties du corps les plus sensibles (pieds, mains, tête) afin d'éviter les déperditions de chaleur.



Vérifiez vos installations de chauffage et de production d'eau chaude et assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.



Si vous somnolez, vous grelottez et éprouvez des difficultés à conserver l'équilibre, à parler ou à manipuler des objets, vous faites sûrement une crise d'hypothermie. Alerte votre entourage et si possible réfugiez-vous dans un endroit couvert.



## L'INONDATION PAR DÉBOREMENT : LA SÈVRE NANTAISE

**Sur la commune, le lieu-dit « Le Port » est particulièrement exposé au débordement de la Sèvre Nantaise.** L'aléa d'inondation par débordement est inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Ce secteur est intégré au Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

**En cas de débordement de la Sèvre, l'ensemble des habitant·es du lieu-dit « Le Port » est alerté** afin de pouvoir prendre les mesures préventives relatives à la protection des personnes et des habitats. Une signalétique routière sera alors mise en place (route barrée/déviation) vers les voies permettant la continuité des accès.

Des inondations peuvent également se produire en cas de pluies intenses. Toute la commune est alors concernée.

### LES BONS RÉFLEXES

#### AVANT

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Prenez votre kit d'urgence, mettez votre véhicule en sécurité.
- Obtenez les entrées d'eau, surélevez le mobilier, arrimez les cuves, prenez les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais...).
- Prévoyez les moyens d'évacuation.

#### PENDANT

- Restez informé·es sur l'évolution du risque auprès de la mairie, écoutez la radio.
- Ne téléphonez pas.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée, à pied ou en voiture.
- Si possible, prenez des photos et indiquez des repères pour l'assurance.

#### APRÈS

- Ne rétablissez pas l'électricité sauf si l'installation est sèche.
- Ne consommez pas l'eau du robinet ni celle des puits avant avis favorable de la mairie.
- Vérifiez la stabilité des ouvrages si le seuil d'inondation a dépassé 70 cm au rez-de-chaussée de votre logement.
- Commencez le déménagement, le nettoyage, le séchage le plus rapidement possible.
- Ventilez votre logement ;
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation (prenez des photos).





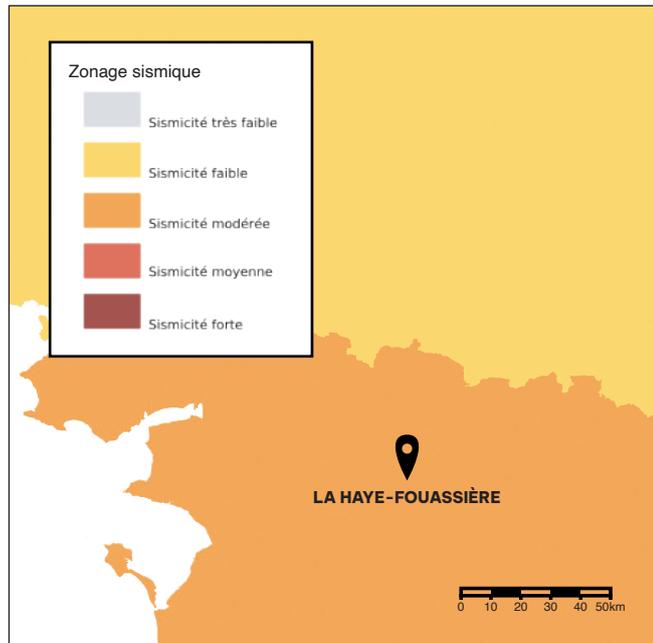
## LE SÉISME

**La commune se situe en zone de sismicité 3 sur une échelle de 1 à 5 : risque modéré.**

Le séisme provient de la fracturation des roches en profondeur.

**Il est caractérisé par :**

- **Son foyer** : point de départ du séisme.
- **Sa magnitude** : l'énergie libérée par le séisme, mesurable selon l'Échelle de Richter.
- **Son intensité** : l'importance des dégâts provoqués selon les lieux.



## L'EXPOSITION AU RADON

**Le radon est un gaz naturel radioactif incolore et inodore.** Il provient de la transformation des éléments naturellement radioactifs présents dans toutes les roches du sol et plus fortement dans les roches granitiques. À l'air libre, le radon est dilué, sa concentration est donc faible.

Mais dans l'espace plus confiné d'un bâtiment, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Il peut s'infiltrer à travers une dalle poreuse, une fissure, le passage mal colmaté d'une canalisation, et se trouver piégé à l'intérieur d'un bâtiment insuffisamment ventilé.

**L'inhalation du radon** accroît le risque de développer un cancer du poumon. Le radon serait la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

**Plus d'informations sur le radon sur :**  
<https://tinyurl.com/santegouvleradon>

### LES BONS RÉFLEXES

#### AVANT

- Restez à l'abri sous un meuble solide ou contre un mur porteur.
- En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant l'arrêt des secousses.
- N'allumez pas de flamme (afin de prévenir d'une explosion en cas de fuite de gaz).
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours.

#### PENDANT

- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments après la première secousse – il peut y en avoir d'autres.
- Ne prenez pas l'ascenseur, coupez l'eau, le gaz et l'électricité, n'allumez pas de flamme, ne fumez pas. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et prévenez les secours.
- En cas d'évacuation, prenez votre kit d'urgence, vos papiers personnels et vos médicaments indispensables.
- Si vous êtes enseveli·es, manifestez-vous en tapant sur les parois.
- N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invité·es : ils sont pris en charge par les enseignant·es.
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours.
- Restez informés pour vous assurer que le risque est définitivement écarté.

### LES BONS RÉFLEXES

#### ATTÉNUER LA CONCENTRATION EN RADON CHEZ VOUS : DES ACTIONS SIMPLES SONT POSSIBLES



Vous pouvez empêcher le radon d'entrer en effectuant des travaux d'étanchéité.

Exemples d'actions : colmater les éventuelles fissures des murs ou améliorer les joints des passages des canalisations avec du mastic.



Dans tous les cas, vous pouvez déjà aérer 10 minutes par jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur.



Vous pouvez faire sortir le radon de votre maison en agissant sur la ventilation.

Exemples d'actions : nettoyer les entrées et sorties d'air, s'assurer que la ventilation mécanique fonctionne.

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



## L'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par route, ce qui génère un risque directement lié à la dangerosité des produits : inflammables, toxiques, explosifs. Il peut ainsi survenir une pollution de l'air, des sols et des milieux aquatiques.

Le Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) concerne les routes suivantes pour la circulation de poids lourds transportant des matières dangereuses, mais également pour la livraison de gaz et de fuel des particuliers :

N249 – D756 – D74 – D14 – D359 – D149

### LES BONS RÉFLEXES

#### VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...).
- Donnez l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, et si les circonstances le permettent, le numéro du produit et le code de danger (plaque orange sur le véhicule de transport).
- Ne déplacez les victimes qu'en cas d'incendie.
- Éloignez-vous, quittez rapidement la zone de danger.
- En cas d'irritation, lavez-vous.

#### DÈS L'ALERTE

- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille.
- N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invités : ils sont pris en charge par les enseignants.
- Mettez-vous à l'abri : bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation, éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Restez informés-es et suivez les consignes émises.

#### APRÈS

- Appliquez les consignes des autorités.
- Aérez le local de confinement.





## LA LIGNE HAUTE TENSION

La commune est concernée par la présence de la ligne haute tension suivante :

LIT 225KV N°1 CHEVIRÉ-RECOUVRANCE

À proximité d'une ligne électrique, le danger existe dès lors l'on s'approche ou que l'on pointe un objet dans sa direction, sans même la toucher directement. En effet, le simple fait de s'en approcher trop près peut provoquer un arc électrique, également appelé « amorçage », et donc un risque d'électrocution.

Les principales situations à risque sont :

- La pratique de sports aériens ou de loisirs en extérieur.
- La pratique de la pêche.
- L'utilisation d'un engin de grande hauteur (nacelle, grue).
- L'élagage et abattage d'arbres.
- Les travaux sur façade ou sur toiture (échafaudage).
- Le creusement d'une tranchée.
- La manutention d'objets de grande longueur, le bricolage.

### LES BONS RÉFLEXES

#### PRÉVENTION

- Professionnels : interrogez le téléservice « réseaux et canalisations » qui recense les opérateurs afin de déclarer votre projet aux exploitants concernés – déclaration de travaux à proximité de réseaux - DT DICT

#### UN CÂBLE À TERRE OU POTEAU ENDOMMAGÉ

- N'y touchez pas.
- Une rupture de phase en Haute Tension engendre généralement une coupure immédiate. Si vous trouvez un câble électrique à terre, ne vous en approchez pas. Éloignez-vous sans courir !
- Faites de petits pas successifs afin de ne subir aucune différence de potentiel entre les pieds : la distance = la tension !
- Donnez l'alerte en précisant le lieu, la nature de l'accident.
- Ne déplacez les victimes qu'en cas d'incendie.
- Éloignez-vous, quittez la zone de danger.



## LE RISQUE FERROVIAIRE

La commune est traversée par la ligne ferroviaire Nantes-Cholet/La Roche-sur-Yon. Elle est desservie par une gare, située rue des Encloses.

Le risque ferroviaire est avéré sur la commune en raison de trois passages à niveau. L'ampleur du risque dépend du point d'incident ainsi que du nombre d'établissements et de logements situés dans le périmètre de la voie ferrée.

### LES BONS RÉFLEXES

#### PRÉVENTION

**Arrêtez-vous avant le passage à niveau, dès que les barrières s'abaissent.**

- Une fois le train passé, attendez l'ouverture complète des barrières pour reprendre votre route.
- Si le passage à niveau est dépourvu de barrières, arrêtez-vous avant. Ne franchissez la voie ferrée qu'après avoir vérifié qu'aucun train n'arrive.

#### VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

**Informez immédiatement :**

- La SNCF : 3117
- Les secours : 112



# LES RISQUES ÉMERGENTS



## LE RISQUE DE TERRORISME

**Le témoin alerte immédiatement :**

- La gendarmerie : 17
- Les secours : 112

### LES BONS RÉFLEXES

#### 1- S'ÉCHAPPER

**Êtes-vous certain de pouvoir vous échapper ?**

##### SI OUI :

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie.
- Laissez toutes vos affaires sur place.
- Ne vous exposez pas (courbez-vous).
- Prenez la sortie la moins exposée.
- Utilisez un itinéraire connu.
- Aidez les autres personnes à s'échapper.
- Prévenez/alertez les personnes.
- Évitez les mouvements de panique.
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

##### SI NON :

#### 2- SE CACHER

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éloignez-vous de la fenêtre.
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes.
- Rassurez vos collègues.
- Restez le plus silencieux et discret possible.

#### 3- ALERTER

Une fois caché et en sécurité :

- **Donnez l'alerte** en appelant le 17 (gendarmerie) ou le 112 (secours).

**Où ?** : Donnez votre position, mais également celle de vos agresseurs.

**Quoi ?** Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...).

**Qui ?** Nombre d'assaillants, description physique et attitude :

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communication utilisent-ils ?

Donnez une estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

**Ne raccrochez pas !**

#### 4- RÉSISTER

**Si se cacher est impossible et si votre vie est en danger :**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez).
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).





## LE RISQUE SANITAIRE : PANDÉMIES ET ÉPIZOOTIES

Les virus de la grippe restent parmi les plus craints aujourd'hui, et les plus surveillés. Les réassortiments de leurs génomes – chez l'homme, les oiseaux et les porcs – créent sans cesse de nouveaux virus pouvant être plus pathogènes que ceux des épidémies de grippe saisonnière. Les mesures préventives et sanitaires sont dictées par l'Agence Régionale de la Santé.

### LES BONS RÉFLEXES

#### PRÉVENTION

- Lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon : cela élimine les germes qui peuvent être sur vos mains, y compris les virus.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir. Jetez immédiatement le mouchoir usagé dans une poubelle munie d'un couvercle et lavez-vous les mains.
- Nettoyez et désinfectez les surfaces fréquemment, en particulier celles qui sont régulièrement touchées, comme les poignées de porte, les robinets et les écrans de téléphone.

**Appliquez les consignes des services de l'État :** Préfecture, Agence Régionale de la Santé (ARS), médecin traitant.



## L'INTERRUPTION DURABLE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**Les causes de l'interruption durable d'alimentation en eau potable sont multiples.** Elles peuvent provenir :

- du réservoir : mauvaise étanchéité de l'ouvrage, de son entretien.
- de l'environnement extérieur de la conduite : fuite, usure...
- du réseau : matériau inadéquat pour l'alimentation en eau potable, erreur de branchement, acte malveillant.
- d'une rupture d'approvisionnement lors de sécheresses exceptionnelles.

En cas d'incident, l'objectif est de maintenir l'alimentation en eau potable auprès de la population soit par le dévoiement du réseau par l'exploitant, soit par la distribution de bouteilles d'eau.

### LES BONS RÉFLEXES

- Restez informés : site Internet de la commune, Facebook.
- Respectez les consignes.
- Pour retirer les bouteilles d'eau, présentez une pièce d'identité.

### LIEUX DE DISTRIBUTION

- Gymnase Sévria (boulevard Verlynde)
- Rez-de-chaussée de la Mairie (6 rue de la Gare)



## LE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

**Le délestage est une interruption volontaire et momentanée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique.** Cette mesure est destinée à retrouver l'équilibre entre l'électricité produite et celle consommée du réseau. Le délestage permet d'éviter des pannes sur le réseau, en cas de demande importante et soudaine.

Durant le délestage, les demandes particulières des habitant-es seront prises en compte par un accueil dédié en Mairie.

### LES BONS RÉFLEXES

- Restez informés : site Internet de la commune, Facebook.
- Respectez les consignes.

Recevez l'alerte sur Ecowatt :  
<https://www.monecowatt.fr/>



# MON PLAN D'URGENCE FAMILIAL

*« J'organise la mise en  
sécurité de ma famille »*



# 1- JE SÉCURISE MON DOMICILE

**Consignes** : couper l'alimentation en eau, électricité et en gaz.

## CONSIGNES D'ARRÊT

*N'hésitez pas à réaliser des schémas, dessins, même sommaires, des emplacements de l'alimentation en eau et en gaz : les enfants, comme les adultes peuvent être en mesure d'effectuer ces gestes de prévention.*

**Eau**

---

**Gaz**

---

**Électricité**

---

## 2- J'IDENTIFIE LES PERSONNES RESSOURCES

Il s'agit des personnes souvent prêtes à vous aider dans votre entourage. Il peut s'agir de membres de la famille, de vos amis, de vos voisins :

### PERSONNE 1

---

Nom.....

#### Téléphone

portable: .....

fixe: .....

travail: .....

Adresse .....

.....

### PERSONNE 2

---

Nom.....

#### Téléphone

portable: .....

fixe: .....

travail: .....

Adresse .....

.....

### PERSONNE 3

---

Nom.....

#### Téléphone

portable: .....

fixe: .....

travail: .....

Adresse .....

.....

### REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

**Le registre nominatif et confidentiel des personnes vulnérables** a été mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sous la responsabilité du Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, crise sanitaire...), conformément au décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004.

**Peuvent s'y inscrire de manière préventive** : les personnes fragiles et isolées, les personnes âgées (de plus de 65 ans) ou en situation de handicap. Elles bénéficient d'une vigilance particulière lors du risque et après, en fonction des besoins de la personne.

**Personnes fragiles et isolées**, faites-vous connaître auprès du CCAS afin de vous inscrire dans le registre des personnes vulnérables.

**Contactez le CCAS ou la Mairie** : par tél. au 02 40 54 80 23 ou par mail, [ccas@la-haye-fouassiere.fr](mailto:ccas@la-haye-fouassiere.fr)

## 3- JE PRÉPARE MON KIT D'URGENCE

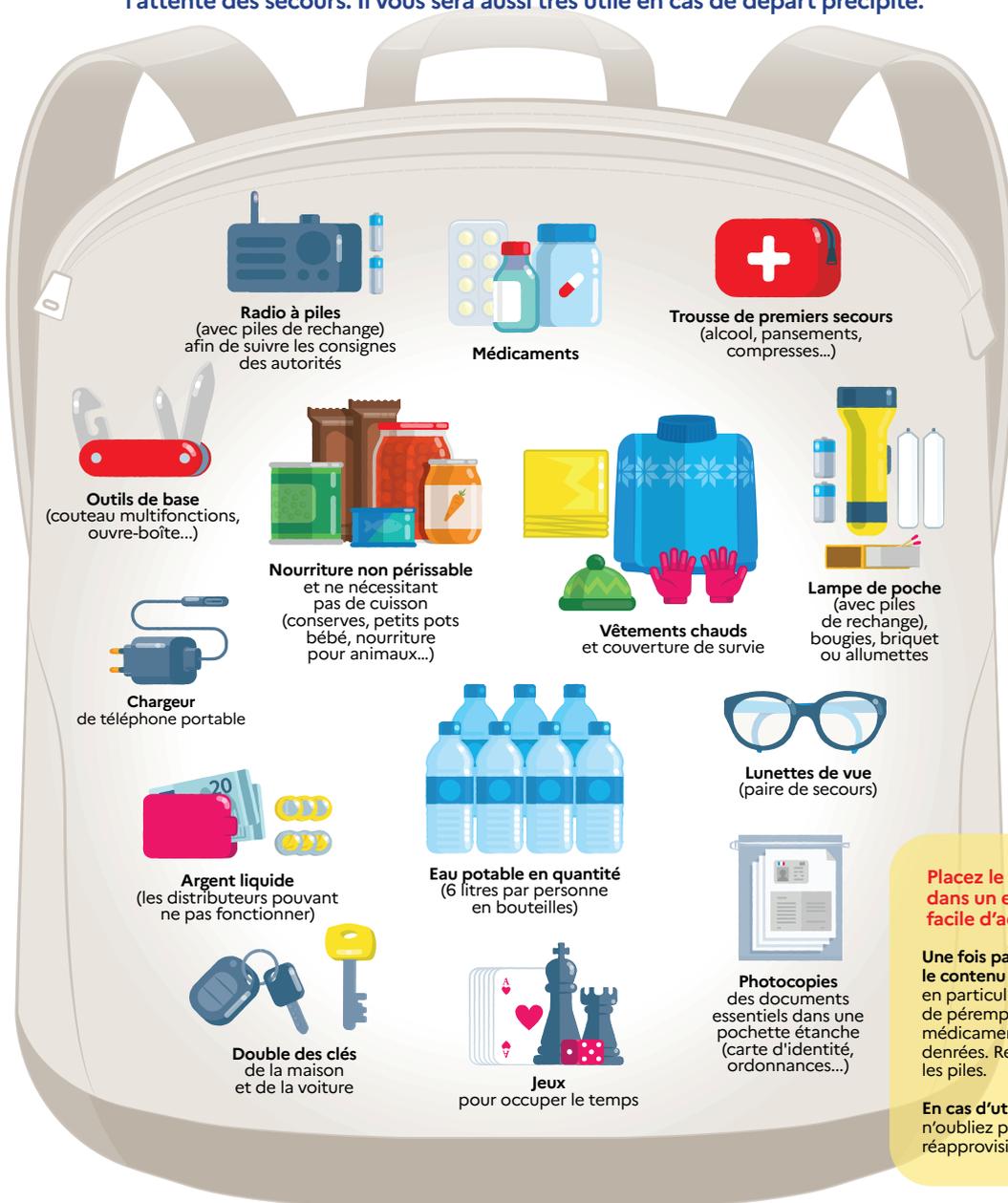
Disposer d'un kit d'urgence prêt à l'emploi, à la maison ou à emporter rapidement, permet de répondre aux besoins essentiels de votre famille dans les premières heures d'une crise.

Cette illustration vous guide sur les éléments indispensables à rassembler pour anticiper sereinement une situation exceptionnelle.

### Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,**  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

**En cas d'utilisation,**  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !

## 4- JE DÉCLARE UN SINISTRE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE OU TECHNOLOGIQUE

Vous pouvez être indemnisés pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle ou technologique si vous êtes assurés pour ces risques. L'indemnisation au titre de la catastrophe naturelle intervient uniquement si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle par l'État.

**État de catastrophe naturelle :** C'est le Maire qui en fait la demande auprès de l'État qui en décide.

Faites votre déclaration de sinistre à votre compagnie d'assurance dès que vous avez connaissance de l'événement, et au plus tard 30 jours après la publication de l'arrêté préfectoral de reconnaissance de catastrophe naturelle au Journal officiel.

Faites-vous connaître en Mairie pour qu'une information vous soit donnée dès la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



### Éléments à indiquer dans la déclaration de sinistre :

- Nom, prénom et adresse.
- Numéro de contrat d'assurance.
- Description du sinistre (nature, date, heure, lieu).
- Liste chiffrée de tous les objets perdus ou endommagés, accompagnée des documents permettant de prouver l'existence et la valeur des biens (factures, photographies par exemple).
- Estimation de votre préjudice, si vous avez souscrit l'assurance contre les pertes d'exploitation.
- Dégâts causés à des tiers (par exemple, si un arbre de votre propriété est tombé et a occasionné des dégâts chez un voisin).
- Coordonnées des victimes, s'il y en a.



### À SAVOIR

**Si vous avez souscrit l'assurance contre les pertes d'exploitation,** vous devez faire une déclaration du sinistre pour cette garantie dans le même délai.

**Si vous prenez en charge la réparation (partielle ou totale) de vos biens,** il faut conserver les factures d'achat de matériaux pour qu'elles soient prises en compte par l'assureur.

**Conservez les objets endommagés,** car ils seront peut-être examinés par l'assureur ou l'expert désigné pendant l'expertise.

# ANNUAIRE DES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS

**15**

**SAMU**  
Service d'Aide Medical  
Hospital-operated  
ambulance

**17**

**POLICE SECOURS**  
Police

**114**

Numéro d'urgence pour  
les personnes sourdes et  
malentendantes

**18**

**POMPIERS**  
Fire Brigade

**112**

Numéro d'appel  
d'urgence européen  
European emergency  
telephone number

**116 117**

Numéro unique pour joindre  
un médecin généraliste de  
garde

## MES COORDONNÉES

Mon adresse : .....

.....

.....

Mon téléphone : .....

## MON MÉDECIN DE FAMILLE

Nom : .....

.....

.....

Tél. : .....

## CONSIGNES POUR BIEN ALERTE :

**Qui ?** Vous êtes victime, témoins... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.

**Où ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir, surtout si vous n'êtes pas sur place.

**Quoi ?** Précisez le motif de votre appel : la nature de l'évènement, le nombre de victimes.

Ne raccrochez pas le premier, attendez les instructions du service des secours.



LA HAYE  
FOUASSIÈRE